



ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE MARDI 24 SEPTEMBRE 2024 À 18H30, À LA SALLE J.-MAURICE PROULX

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Bernier, Jean-Pierre	Horth, Philippe
Blouin, Chrystian	Lemieux, Geneviève
Bourget, Patrick	Lévesque, Christine
Caron, Jean	Noël, Gaétan
Chamberland-Richer, Yanick	Patterson, Guy
Daigle, Chloé	Simard, Philippe
Gauthier, Eric	Tremblay, Isabelle

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Daigle, Denis*
Doyon, Mireille*
Dubuc, Chantal*
Marcotte, Caroline*

* Absence annoncée.

INVITÉ(E)S :

Drouin, François – Directeur de TransBiotech (absent)
Joncas, Natascha – Secrétaire générale et coordonnatrice des affaires corporatives
Lachance, Antoine – Étudiant
Petitpas, Claude – Directeur des services des technologies et des immeubles
Tanguay, Alexandre – Étudiant

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Constatation de la régularité de l'assemblée et mot de bienvenue
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux des séances du 17 juin et du 27 août 2024
- 4.0 Affaires découlant des procès-verbaux des séances du 17 juin et du 27 août 2024
- 5.0 Présentation par les étudiants
- 6.0 TransBiotech : Plan de travail 2024-2025
- 7.0 Tableau de bord du Plan stratégique 2023-2028
- 8.0 Bilan annuel de l'application de la *Politique institutionnelle de gestion des programmes* (PIGP) 2023-2024

- 9.0 Délivrance de DEC
- 10.0 Délivrance d'AEC
- 11.0 Politique de valorisation de la langue française
- 12.0 Dénonciation de l'imposition du niveau d'investissement 2024-2025 dans le réseau collégial
- 13.0 Rapport sur la cybersécurité
- 14.0 Modifications à la programmation institutionnelle
- 15.0 Démission du directeur général – Processus de nomination au poste de directeur/directrice général(e) et nomination d'un membre externe et d'un membre interne au comité de sélection
 - 15.1 Nomination d'une secrétaire du comité de sélection
 - 15.2 Nominations au comité des ressources humaines et au comité de gouvernance et d'éthique à la suite de démissions (ajout séance tenante)
- 16.0 Rapport de la Direction générale
- 17.0 Rapport de la Présidence
- 18.0 Effectif étudiant au 20 septembre 2024
- 19.0 Rapport des comités
 - 19.1 Commission des études
 - 19.2 Comité exécutif
 - 19.3 Comité d'audit
 - 19.4 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 19.5 Comité des ressources humaines
- 20.0 Prochaine rencontre ordinaire
- 21.0 Levée de la rencontre

1.0 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

En l'absence de M. Denis Daigle, la vice-présidente du conseil, Mme Geneviève Lemieux, préside la présente séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres, confirme le quorum ainsi que la régularité de l'assemblée.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Quelques changements sont proposés par la vice-présidente, soit :

- de reporter, à la séance du 12 novembre, la présentation du plan de travail 2024-2025 de TransBiotech (point 6.0), puisque le directeur du Centre ne peut se joindre à la présente assemblée ;
- d'ajouter un point de décision relatif à la nomination de membres au comité des ressources humaines et au comité de gouvernance et d'éthique (15.2) à la suite de démissions.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Bernier, appuyé par M. Philippe Simard et résolu à l'unanimité

QUE - l'ordre du jour soit adopté avec les modifications proposées.

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 17 JUIN ET DU 27 AOÛT 2024

Il est proposé par M. Eric Gauthier, appuyé par Mme Isabelle Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE - le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin ainsi que celui de la rencontre extraordinaire du 27 août 2024 soient adoptés tels que rédigés.

4.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 17 JUIN ET DU 27 AOÛT 2024

En complément d'information à la fiche déposée, le directeur général mentionne qu'une rencontre a eu le 11 juillet dernier avec le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) concernant la demande d'autorisation à offrir le programme *Technologie d'analyses biomédicales* (point 10.0 du procès-verbal du 17 juin 2024).

Invitée à présenter la position du Ministère, la directrice des études mentionne que ce dernier a retiré son appel d'intérêt qu'il avait lancé en Chaudière-Appalaches en raison des coûts liés au financement du programme et de l'enjeu de recrutement. Elle rappelle l'historique de ce dossier qui avait fait l'objet d'une analyse d'opportunité par le cégep, lequel en était venu aux mêmes conclusions, ce qui explique la raison pour laquelle il n'allait pas de l'avant avec ce projet. Considérant la réponse du Ministère soulevant un enjeu de santé publique, le cégep a poursuivi ses travaux. À la lumière de tous les constats qui sont ressortis, le MES s'est désisté. Il a cependant souligné l'effort du Cégep de Lévis dans cette démarche par son travail de grande qualité. La directrice des études se dit fière de la précieuse et généreuse collaboration des personnes impliquées tout au long du processus.

5.0 PRÉSENTATION ÉTUDIANTE

Deux étudiants du Club entrepreneur du cégep sont invités à se joindre à l'assemblée pour la présentation de leur projet lié au recyclage. Fondateurs de « Unique Plastique », leur entreprise consiste à transformer le plastique usagé en produits originaux, durables, esthétiques et colorés, tout en étant écologiques. Ils expliquent le processus de transformation du plastique qu'ils ont développé, le service personnalisé offert allant de la conception jusqu'à la production et le type de produits fabriqués. À titre d'exemple, ils remettent aux membres du conseil un porte-clés.

Comme perspective d'avenir, ils souhaitent améliorer leur équipement, ce qui permettrait de recycler une plus grande variété de plastiques dont certains ne sont pas admis au bac bleu. Ils visent aussi, notamment, à agrandir leur équipe et acquérir un local.

Ayant obtenu un contrat avec le Carnaval de Québec, remporté une bourse dans le cadre du concours *Osentreprendre* et accordé une entrevue à Radio-Canada, ils se disent motivés à pousser plus loin leur projet.

Ils témoignent leur reconnaissance envers le Club entrepreneur du cégep qui permet de combiner leur passion à l'entrepreneuriat, tout en étudiant.

Des échanges ont lieu sur la fabrication de leurs moules, le volume de production et leurs réalisations.

Des félicitations sont adressées aux étudiants pour l'impact positif de leur projet sur l'environnement.

6.0 TRANSBIOTECH : PLAN DE TRAVAIL 2024-2025

Conformément à ce qui a été convenu au point 2.0, ce sujet est reporté à la séance du 12 novembre prochain.

7.0 TABLEAU DE BORD DU PLAN STRATÉGIQUE 2023-2028

Invitée à la présentation de ce point, la secrétaire générale et coordonnatrice des affaires corporatives rappelle l'outil choisi par le cégep pour suivre l'évolution de son plan stratégique, soit la plateforme Planivore. Les données relatives au bilan 2023-2024 et au plan de travail 2024-2025 de chacune des directions ayant été entrées dans le système, elle présente le visuel permettant d'observer la progression des indicateurs ainsi que les diverses fonctionnalités que permet cet outil, dont la production de divers rapports.

Deux fois par année, soit en septembre et en février, le conseil sera saisi de l'évolution du plan stratégique.

8.0 BILAN ANNUEL DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE DE GESTION DES PROGRAMMES (PIGP) 2023-2024

La directrice des études rappelle l'opération annuelle prévue à l'intérieur de la PIGP qui consiste à produire un bilan de son application. Elle explique en quoi consiste cette évaluation continue, s'échelonnant sur une période de six (6) ans et qui s'appuie sur les critères définis par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC), soit la pertinence, la cohérence, les méthodes pédagogiques et l'encadrement, l'efficacité, la gestion du programme, l'adéquation des ressources.

Pour chacun des programmes d'études offerts au cégep, et ce, autant pour les programmes menant au diplôme d'études collégiales (DEC) que pour ceux conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC), elle présente où en est rendu le processus d'évaluation au terme de l'année 2023-2024 parmi les trois (3) phases suivantes de gestion d'un programme : l'élaboration, l'implantation ainsi que l'évaluation continue et suivi. Une distinction est faite sur les particularités entourant l'évaluation des programmes de la formation continue puisqu'il est question de cohortes.

Elle explique le mécanisme de gestion des litiges prévu dans la politique et fait part des programmes qui ont fait appel à ce processus en 2023-2024.

Elle fait mention des programmes qui ont fait l'objet d'une analyse pour un ajout à la carte des programmes, soit :

- Pour l'enseignement régulier :
 - *Illustration et dessin animé / voie de sortie Illustration* (implantation A-2024)
 - *Sciences, informatique et mathématique* (implantation A-2024)
 - *Technologie d'analyses biomédicales* (appel d'intérêt retiré par le Ministère)
- Pour la formation continue :
 - *AEC – Agent(e) en services financiers* (implantation A-2024)

Résolution CA-3612

CONSIDÉRANT - les rôles et responsabilités de la Direction des études spécifiés dans la *Politique institutionnelle de gestion des programmes* (PIGP);

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction générale;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction des études;

CONSIDÉRANT - l'avis favorable de la Commission des études;

Il est proposé par M. Yanick Chamberland-Richer, appuyé par Mme Marie-Chloé Daigle et résolu à l'unanimité

QUE - le conseil d'administration adopte le bilan de l'application de la *Politique institutionnelle de gestion des programmes* (PIGP) 2023-2024.

9.0 DÉLIVRANCE DE DEC

La directrice des études propose que le cégep recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur la délivrance du diplôme d'études collégiales aux étudiant(e)s enregistré(e)s dans le document officiel produit par le cégep, lequel représente 24 sanctions. Ces étudiant(e)s ont atteint l'ensemble des objectifs et standards du programme auquel ils et elles sont inscrit(e)s et ont réussi les épreuves les rendant admissibles à la sanction de leurs études.

Résolution CA-3613

CONSIDÉRANT - l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC);

CONSIDÉRANT - l'article 3.2.3 e) du *Règlement de régie interne* du cégep;

CONSIDÉRANT - la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) et la recommandation du Service du cheminement et de l'organisation scolaires;

CONSIDÉRANT - la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT - la liste officielle des programmes et du nombre d'étudiant(e)s par programme ayant droit à la sanction des études;

Il est proposé par M. Patrick Bourget, appuyé par M. Jean-Pierre Bernier et résolu à l'unanimité

QUE - le cégep recommande à la ministre de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiant(e)s dûment enregistré(e)s dans le document officiel produit par ce dernier;

QUE - la directrice adjointe au Service du cheminement et de l'organisation scolaires soit mandatée pour signer le rapport de recommandation de sanctions.

10.0 DÉLIVRANCE D'AEC

La directrice des études recommande la délivrance d'AEC aux 15 finissant(e)s qui ont satisfait les conditions permettant l'obtention de leur attestation d'études collégiales.

Résolution CA-3614

CONSIDÉRANT - l'article 33 de la Section VII du *Règlement sur le régime des études collégiales* qui traite de la sanction des études et qui donne le pouvoir au cégep de décerner, aux conditions qu'il détermine, une attestation d'études collégiales aux étudiant(e)s qui ont atteint les objectifs du programme d'établissement auquel ils et elles sont admis(es);

CONSIDÉRANT - que la Direction de la formation continue et des services aux entreprises a respecté l'article 5.1 du *Règlement n°8* en transmettant au Service du cheminement et de l'organisation scolaires les notes obtenues par les étudiants(e)s inscrit(e)s aux programmes menant à une AEC;

CONSIDÉRANT - que le Service du cheminement et de l'organisation scolaires a procédé à l'analyse du dossier scolaire de ces étudiant(e)s et a constaté que tous les cours du programme ont été réussis comme le stipule l'article 5.2 du *Règlement n°8* et en conformité avec les prescriptions de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) qui traite de la sanction des études;

CONSIDÉRANT - les articles 25 et 26 de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) et la recommandation du Service du cheminement et de l'organisation scolaires;

CONSIDÉRANT - l'article 3.2.3 e) du *Règlement de régie interne* du cégep;

CONSIDÉRANT - que l'article 6.2 du *Règlement n°8* stipule que chaque attestation est signée par la Direction générale et la Direction des études;

Il est proposé par M. Jean Caron, appuyé par M. Eric Gauthier et résolu à l'unanimité

QUE - le cégep décerne une attestation d'études collégiales aux étudiant(e)s qui ont satisfait aux conditions de sanction prévues à notre réglementation, et dûment enregistré(e)s dans le document produit par le cégep;

QUE - le directeur général et la directrice des études signent les attestations.

11.0 POLITIQUE DE VALORISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

La directrice des études fait état des principales modifications proposées afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la *Charte de la langue française* ainsi qu'aux éléments soulevés par le ministère de la Langues française, en avril dernier, en lien avec notre politique actuelle datant de septembre 2022.

Résolution CA-3615

CONSIDÉRANT - que la dernière révision de la *Politique de valorisation de la langue* (PVL) du cégep remonte à 2022 et que des modifications sont demandées par le ministère de la Langue française d'ici le 1^{er} octobre 2024;

CONSIDÉRANT - l'entrée en vigueur de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, le 1^{er} juin 2022;

CONSIDÉRANT - que les modifications à la *Charte de la langue française* décrivent de nouvelles obligations pour les établissements collégiaux en matière de politique linguistique;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction générale;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction des études;

CONSIDÉRANT - l'avis favorable de la Commission des études;

Il est proposé par M. Gaétan Noël, appuyé par Mme Marie-Chloé Daigle et résolu à l'unanimité

- QUE
- soit adoptée la *Politique de valorisation de la langue française* qui inclut les modifications requises par la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* et la *Charte de la langue française*.

12.0 DÉNONCIATION DE L'IMPOSITION DU NIVEAU D'INVESTISSEMENT 2024-2025 DANS LE RÉSEAU COLLÉGIAL

Le directeur général communique les grandes lignes d'une correspondance qu'a reçue le cégep, en juillet, de la ministre Déry annonçant une compression budgétaire importante touchant le budget des investissements. Pour le Cégep de Lévis, cette amputation représente 57% de son budget lié aux infrastructures. Par conséquent, le montant accordé pour l'année 2024-2025 est de 1 576 648 M\$. Cette limitation engendre une problématique pour la planification des investissements 2024-2025. Toutes les sommes déboursées depuis le 1^{er} juillet 2024 sont comptabilisées dans le montant accordé de 1 576 648 M\$. Présentement, aucun des projets prévus en 2024-2025 ne sont débutés malgré l'allocation confirmée de 3 682 100\$ en juin dernier. Des démarches politiques sont en cours afin de faire reconnaître les engagements financiers déjà pris auprès des fournisseurs. La plupart de ceux-ci sont des projets entamés en 2023-2024 et représentent un montant de 3,5 M\$. La fin de ces négociations entre le Ministère et le Conseil du trésor est souhaitée pour le mois d'octobre.

Les budgets étant un des éléments liés à la gouvernance, c'est pour cette raison ce que point est amené, mentionne le directeur général.

Des échanges ont lieu sur la réaction de la Fédération des cégeps à ce sujet et sur les stratégies envisagées dans le réseau.

Advenant la nécessité d'un effort de mobilisation de la part des syndicats, l'un des deux membres professeurs du conseil souhaite en être informé.

Résolution CA-3616

- CONSIDÉRANT
- que le 31 juillet 2024, la ministre de l'Enseignement supérieur a transmis une lettre aux cégeps pour les informer des allocations pour les volets infrastructures et ressources informationnelles pour l'année 2024-2025 ;
- CONSIDÉRANT
- que dans cette lettre, les cégeps étaient informés de l'imposition d'un niveau d'investissement autorisé, à savoir qu'ils étaient désormais assujettis à un montant maximal permis pour la réalisation des travaux pour l'année visée ;

- CONSIDÉRANT - que cette décision a été communiquée durant l'été, alors que les conseils d'administration des cégeps avaient déjà adopté leur budget d'investissement 2024-2025 ;
- CONSIDÉRANT - que cette décision d'imposer des restrictions budgétaires a été prise unilatéralement, rétroactivement et sans aucune consultation préalable des cégeps ;
- CONSIDÉRANT - que le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale déposé pour l'année 2023-2024, quant à la Gestion du parc immobilier des cégeps, fait état que deux tiers des bâtiments des cégeps sont en mauvais état et que les investissements prévus couvrent moins de la moitié des besoins à venir ;
- CONSIDÉRANT - que pour l'année 2024-2025, les cégeps font face à une augmentation importante de 5.3% des inscriptions étudiantes par rapport à l'année précédente, soit la plus forte hausse de la population étudiante collégiale en 25 ans ;
- CONSIDÉRANT - que l'assujettissement des cégeps au niveau d'investissement déterminé par la ministre de l'Enseignement supérieur a pour effet de mettre en péril la réalisation de leur mission ;
- CONSIDÉRANT - que cette décision sans précédent a été prise en non-respect de l'instance de gouvernance décisionnelle des cégeps, soit leur conseil d'administration;

Il est proposé par M. Patrick Bourget, appuyé par M. Jean-Pierre Bernier et résolu à l'unanimité

- QUE - le conseil d'administration du Cégep de Lévis dénonce la lettre du 31 juillet 2024 transmise aux cégeps par la ministre de l'Enseignement supérieur ainsi que l'imposition par le gouvernement du Québec d'un niveau d'investissement incompatible avec la réalité des cégeps;
- QUE - le conseil d'administration du Cégep de Lévis demande au gouvernement de renoncer à cette mesure et de mettre en œuvre des règles budgétaires permettant aux cégeps de réaliser adéquatement leur mission ;
- QUE - le conseil d'administration du Cégep de Lévis mandate le président du conseil, M. Denis Daigle, d'en informer, au besoin, la ministre de l'Enseignement supérieur.

13.0 RAPPORT SUR LA CYBERSÉCURITÉ

Invité à se joindre à l'assemblée pour la présentation de ce point, le directeur des services des technologies et des immeubles résume les faits saillants du rapport annuel 2023-2024 lié à la cybersécurité. Ce dernier fait état des mesures qui ont été mises en place afin de contribuer à la sécurité des données numériques contre tout accès non autorisé.

En plus d'avoir instauré différents mécanismes proactifs sur les systèmes informatiques visant à identifier et à corriger les vulnérabilités détectées, différentes activités de sensibilisation impliquant l'ensemble du personnel ont eu lieu pour développer leurs réflexes en matière de cybersécurité. À titre d'exemples de moyens déployés, il mentionne notamment :

- une formation obligatoire ;
- des capsules d'information ;
- une campagne d'hameçonnage ;
- une conférence offerte par le Service canadien du renseignement et de la sécurité ;
- l'authentification multifacteur ;
- des tests d'intrusion interne par une firme externe afin d'évaluer les failles possibles ;
- l'élaboration d'un formulaire permettant d'améliorer les processus administratifs lors de l'absence ou du départ d'un membre du personnel afin de minimiser les risques de fuite ou de perte de données ;
- l'adhésion au *Programme Initiatives en cybersécurité* offrant différents mécanismes de protection.

Il souligne l'appui de la Direction générale qui a fait de la cybersécurité, une des grandes priorités du cégep, ce qui a aidé l'équipe des services des technologies de l'information dans ses travaux impliquant la collaboration essentielle du personnel.

Des échanges ont lieu sur :

- les cohortes portables quant :
 - aux risques liés à la sécurité des données ;
 - au niveau de service informatique que peut offrir le cégep en fonction de ses ressources ;
 - à la disponibilité des laboratoires informatiques dont le portrait a été présenté auprès du comité de direction et de l'assemblée des coordonnateurs de département ;
- le partage d'expertise entre diverses organisations.

Des félicitations sont adressées à l'équipe des services des technologies de l'information pour les efforts continus visant à assurer et renforcer la sécurité des données.

14.0 MODIFICATIONS À LA PROGRAMMATION INSTITUTIONNELLE

La directrice des études explique en quoi consistent les modifications apportées à la version actualisée de l'AEC *Techniques d'éducation à l'enfance*. Elle souligne que cette formation est déployée en alternance travail-études et que l'intégration du français fait l'objet d'un ajout de compétence.

Résolution CA-3617

CONSIDÉRANT - les articles 5 à 11 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

CONSIDÉRANT - l'article 17.2 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*;

CONSIDÉRANT - l'article 3.2.3 du *Règlement de régie interne*;

CONSIDÉRANT - les travaux d'élaboration et d'analyse réalisés par le département concerné;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction des études et de la Direction de la formation continue et du service aux entreprises;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction générale;

CONSIDÉRANT - l'avis favorable de la commission des études;

Il est proposé par M. Philippe Simard, appuyé par M. Philippe Horth et résolu à l'unanimité

QUE - le conseil d'administration adopte les modifications à la programmation institutionnelle relativement au programme suivant :

- AEC JEE.OK *Techniques d'éducation à l'enfance*.

Une pause de 15 minutes est convenue. La séance reprend à 20h.

15.0 DÉMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – PROCESSUS DE NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR/DIRECTRICE GÉNÉRAL(E) ET NOMINATION D'UN MEMBRE EXTRENE ET D'UN MEMBRE INTERNE AU COMITÉ DE SÉLECTION

Parmi les éléments qui ont guidé sa réflexion pour une démission à compter du 10 septembre 2025, le directeur général mentionne :

- l'échéance de son mandat qui prendra fin le 26 octobre 2025 ;
- son intention de ne pas demander un renouvellement de mandat ;
- les facteurs liés à l'éligibilité de sa retraite ;
- la nécessité de démissionner pour ouvrir le poste ;

- le meilleur moment pour enclencher le processus de nomination afin que le poste soit comblé dès le début de la nouvelle année scolaire ;
- une période de transition pour la nouvelle Direction générale si celle-ci est souhaitée par le conseil.

Des remerciements sont adressés au directeur général pour sa sensibilité à l'intérêt du cégep avant de quitter ainsi que pour son ouverture et la collaboration dont il a fait preuve depuis le début de son mandat.

La secrétaire générale rappelle la composition du comité de sélection et fait part du nombre de rencontres prévues d'ici la fin du processus, en vue d'une nomination en avril 2025. En l'absence de Mme Mireille Doyon, elle communique l'intérêt signifié par celle-ci pour siéger à ce comité.

Résolution CA-3618

- CONSIDÉRANT - la démission de M. Guy Patterson à compter du 10 septembre 2025, mettant ainsi fin à son mandat, lequel venait à échéance le 26 octobre 2025;
- CONSIDÉRANT - l'importance stratégique du poste de directeur/directrice général(e) pour le cégep et pour la communauté collégiale;
- CONSIDÉRANT - l'article 20 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* concernant la consultation de la commission des études;
- CONSIDÉRANT - les articles 8.1.1 a), 8.1.2, 8.1.3 a), 8.1.4, 8.1.5 a) et 8.1.6 du *Règlement relatif à l'embauche, au renouvellement de mandat et à l'évaluation annuelle des hors-cadre*;
- CONSIDÉRANT - les articles 3.2.2 e) et 8.5 c) e) f) g) du *Règlement no 1 de régie interne*;
- CONSIDÉRANT - la nécessité de combler le poste de directeur/directrice général(e);

Il est proposé par M. Philippe Simard, appuyé par M. Gaétan Noël et résolu à l'unanimité

- QUE - soit acceptée la démission du directeur général;
- QUE - soit mis en place, dès maintenant, le processus de nomination pour le poste de directeur/directrice général(e);

- QUE
- que soient nommés, conformément à l'article 8.1.3 du *Règlement relatif à l'embauche, au renouvellement de mandat et à l'évaluation annuelle des hors-cadre*, les membres suivants sur le comité de sélection :
 - la présidence du conseil d'administration (président le comité de sélection);
 - la vice-présidence du conseil;
 - la présidence du comité des ressources humaines;
 - Mme Mireille Doyon, membre externe du conseil;
 - M. Patrick Bourget, membre interne du conseil faisant partie du personnel du cégep.

Il est précisé que la première rencontre du comité de sélection est prévue le 1^{er} octobre à 16h30.

15.1 NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE SÉLECTION

La proposition suivante est soumise visant à nommer la secrétaire du comité de sélection dans le cadre du processus de nomination d'un(e) directeur/directrice général(e).

Résolution CA-3619

- CONSIDÉRANT - la démission du directeur général du cégep, M. Guy Patterson ;
- CONSIDÉRANT - la nécessité de mettre en place un processus de nomination afin de pourvoir le poste de directeur/directrice général(e) du cégep ;
- CONSIDÉRANT - l'article 8.1.3 du *Règlement relatif à l'embauche, au renouvellement de mandat et à l'évaluation annuelle des hors-cadre* sur la formation du comité de sélection ;
- CONSIDÉRANT - le paragraphe 3 de l'article 8.1.3 du *Règlement relatif à l'embauche, au renouvellement de mandat et à l'évaluation annuelle des hors-cadre* qui permet au conseil de nommer une personne du secrétariat général pour agir à titre de secrétaire du comité de sélection ;

Il est proposé par M. Chrystian Blouin, appuyé par M. Philippe Horth et résolu à l'unanimité

- QUE
- la secrétaire générale, Me Natascha Joncas, soit nommée comme secrétaire du comité de sélection dans le cadre du processus de nomination relatif au poste directeur/directrice général(e).

15.2 NOMINATIONS AU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (CRH) ET AU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (CGÉ) À LA SUITE DE DÉMISSIONS

Ce point ayant été ajouté séance tenante, un avis d'inscription et un projet de résolution sont soumis aux membres visant à combler les sièges vacants au sein de ces deux comités statutaires du conseil à la suite de démissions.

Puisque la personne assumant la présidence du CRH est membre d'office du comité de sélection pour le poste de directeur/directrice général(e), la secrétaire du conseil mentionne que M. Chrystian Blouin (président du CRH 2023-2024), l'a informée de qu'il ne peut poursuivre, faute de disponibilité pour les nombreuses réunions supplémentaires nécessaires dans le cadre du processus de nomination.

Considérant l'intérêt de M. Jean Caron (membre du CGÉ) à succéder à M. Blouin au CRH, et celui de M. Blouin à siéger au CGÉ, il est proposé d'interchanger le siège sur lequel ils ont été respectivement élus en juin dernier. De plus, un siège réservé à un membre externe au CRH demeure vacant à la suite de la démission de Mme Suzanne Rancourt au sein du conseil. Pour que le CRH demeure complet, M. Blouin souhaite continuer à y siéger mais à titre de membre seulement. Il occuperait donc deux sièges dont l'un au CRH et l'autre au CGÉ tandis que M. Caron succéderait à Mme Rancourt au CRH.

La proposition initiale est donc amendée comme suit :

Résolution CA-3620

- CONSIDÉRANT
- que le comité des ressources humaines et le comité de gouvernance et d'éthique sont deux des trois comités statutaires du conseil d'administration;
- CONSIDÉRANT
- le mandat du comité des ressources humaines qui consiste à examiner les aspects des ressources humaines relevant de la compétence du conseil et de lui faire des recommandations;
- CONSIDÉRANT
- le mandat du comité de gouvernance et d'éthique qui consiste à examiner les aspects de la gouvernance et de l'éthique relevant de la compétence du conseil et de lui faire des recommandations;

CONSIDÉRANT - l'article 8.1.2 du *Règlement de régie interne* relatif à la composition des comités statutaires du conseil d'administration, soit trois (3) membres externes et deux (2) membres internes du conseil;

CONSIDÉRANT - l'article 8.1.4 du *Règlement de régie interne* stipulant qu'il revient au conseil d'administration d'élire les membres de chacun de ses comités statutaires;

CONSIDÉRANT - la démission de M. Jean Caron au sein du comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT - le siège vacant au comité des ressources humaines pour un membre externe à la suite de la démission de Mme Suzanne Rancourt au sein du conseil;

Il est proposé par M. Jean-Pierre Bernier, appuyé par Mme Christine Lévesque et résolu à l'unanimité

QUE - soit nommé M. Jean Caron comme membre externe pour siéger au comité des ressources humaines pour l'année 2024-2025 ;

QUE - soit nommé M. Chrystian Blouin comme membre externe pour siéger au comité de gouvernance et d'éthique pour l'année 2024-2025.

M. Jean Caron témoigne son appréciation à propos de son expérience au sein du CGÉ et du plaisir qu'il a eu à travailler avec les membres de ce comité. Il rappelle qu'il avait participé, alors qu'il était vice-président du conseil, au processus de nomination qui avait mené à l'embauche de M. Guy Patterson à titre de directeur général.

16.0 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général communique quelques éléments d'information en lien avec :

- La cérémonie de remise des diplômes: rappel de l'invitation lancée aux membres du conseil pour cet événement qui se tiendra le vendredi 18 octobre à 20h à l'auditorium.
- Le projet de cuisine collective : invité à communiquer les grandes lignes de cette initiative, le directeur des affaires étudiantes et communautaires mentionne qu'une première activité s'est tenue le 12 septembre dernier regroupant des étudiant(e)s ayant un intérêt à cuisiner ensemble et à moindres coûts. Il est prévu une telle activité deux à trois fois par session.
- Le projet Navaltech : étant aussi présente à la rencontre du 4 septembre, le directeur général invite la vice-présidente à résumer les faits saillants. Parmi ceux-ci, elle fait mention d'une étude d'opportunité qui évaluera les prévisions d'embauche et

l'adéquation formation/emploi pour la construction navale et l'industrie maritime. Elle comportera deux volets dont l'un lié à l'innovation et l'autre à la formation. Le cégep aura donc l'occasion de se positionner par son expertise en automatisation et en robotisation notamment. Plusieurs acteurs gravitent autour de cette initiative de la ville dont Investissement Québec, Québec international, l'UQAR ainsi que le Conseil des partenaires du marché du travail.

- Le projet de la Vallée de la transition énergétique : un consortium formé par une dizaine d'établissements d'enseignement a été créé au départ par les régions de la Mauricie et du Centre du Québec afin de répondre aux besoins de formation et de qualification de la main-d'œuvre en matière de transition énergétique. Invitée à expliquer davantage le projet, la directrice de la formation continue et des services aux entreprises mentionne que, devant l'ampleur des besoins, le « Consortium formation Énergie MCQ » a été mis en place, lequel implique maintenant plus d'une quarantaine d'institutions d'enseignement interordres pour répondre aux défis des secteurs liés à la batterie, l'électrification des transports, l'hydrogène vert et la décarbonisation. Compte tenu de son expertise dans ces domaines (DEC et AEC), le cégep saisira cette opportunité de formation et signifiera son intérêt à faire partie du comité de gouvernance du consortium.

17.0 RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE

La vice-présidente réitère l'invitation lancée aux membres du conseil pour participer à la Cérémonie de remise des diplômes du 18 octobre prochain soulignant la réussite des étudiant(e)s du Cégep de Lévis au terme de leur formation.

18.0 EFFECTIF ÉTUDIANT AU 20 SEPTEMBRE 2024

La directrice des études fait une distinction entre la date de désistement et la date d'abandon. Avec une hausse de 8,6% par rapport à l'an dernier, le cégep compte 2 990 étudiant(e)s à l'automne 2024, ce qui représente 130 étudiant(e)s de plus que les projections du ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Il est rappelé que le devis scolaire du cégep, fixé par le MES, est de 3 450 étudiant(e)s.

Des échanges ont lieu sur :

- l'évolution du nombre d'étudiant(e)s internationaux;
- la provenance des étudiant(e)s ;
- les projections ministérielles;
- le portrait de l'effectif étudiant dans les cégeps de province ;
- la variation du nombre d'étudiant(e)s dans certains programmes ;
- les différentes stratégies de communication utilisées pour le recrutement.

Une invitation est lancée aux membres du conseil pour les « Portes ouvertes » du samedi 16 novembre qui se tiendront de 9h à 13h.

Près de 3 000 étudiant(e)s fréquentant le cégep cette session-ci, des félicitations sont adressées à toutes les personnes qui contribuent aux efforts de recrutement.

19.0 RAPPORT DES COMITÉS

19.1 COMMISSION DES ÉTUDES

La directrice des études présente les faits saillants du rapport annuel 2023-2024 et du plan de travail 2024-2025 en mentionnant la nouveauté ajoutée à celui-ci, soit la planification d'une rencontre d'accueil lors de l'arrivée d'un nouveau membre.

Elle résume également les principaux sujets traités lors des rencontres du 7 et du 30 mai 2024.

19.2 COMITÉ EXÉCUTIF

Le directeur général rappelle les décisions prises par le comité lors de ses rencontres du 16 avril et du 28 mai.

19.3 COMITÉ D'AUDIT

Le président du comité fait part des sujets traités lors de la rencontre du 11 juin dernier.

Il mentionne que, le 16 septembre, le comité s'est penché sur le plan de travail 2024-2025, le plan d'audit, le bilan des dons et commandites ainsi que sur le suivi du mandat relatif à la gestion des risques. Un lien est fait avec un projet de recherche mené par l'UQAR relatif à une matrice de gestion des risques pour les administrateurs(trices). Il est souligné qu'une autorisation est requise pour présenter ce dernier.

Le procès-verbal de la rencontre du 16 septembre sera déposé à la suite de son adoption.

19.4 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Lors de la rencontre du 17 septembre, Mme Lemieux mentionne qu'il fut question du rôle du comité et de son plan de travail 2024-2025 ainsi que du plan de perfectionnement des administrateurs(trices). Il est demandé aux membres du conseil d'inscrire à leur agenda, le 15 octobre prochain, celui sur la gestion des risques, des technologies de l'information et de la cybersécurité.

Le procès-verbal de la rencontre du 17 septembre sera déposé à la suite de son adoption.

19.5 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

M. Blouin communique les faits saillants de la rencontre du 21 mai dernier, conformément au procès-verbal déposé.

Il souligne le travail d'équipe et remercie les membres pour la qualité de leur travail.

20.0 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance ordinaire du conseil est prévue le mardi 12 novembre 2024.

Une assemblée extraordinaire est requise d'ici là dans le cadre du processus de nomination d'un(e) directeur/directrice général(e). Cette rencontre se tiendra virtuellement le 8 octobre prochain.

21.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

Il est proposé par M. Philippe Simard et appuyé par M. Eric Gauthier de lever l'assemblée à 20h55.


NATASCHA JONCAS
SECRÉTAIRE DU CONSEIL


GENÉVIÈVE LEMIEUX
VICE-PRÉSIDENTE